CONDITIONS DE PARTICIPATION E-POST PRINT & SEND (POSTE CH SA)

1 Champ d'application

Les présentes conditions de participation E-Post Print & Send (ci-après «Cond. part. E-Post Print & Send») règlent les rapports contractuels entre les clientes et clients (ci-après: «client») et Poste CH SA (ci-après: «Poste») dans le cadre de l'utilisation de la plateforme E-Post Print & Send ainsi que des prestations basées sur la susdite (ci-après collectivement: «E-Post Print & Send»). Les «Cond. part. E-Post Print & Send» complètent les CG «Login Centre clientèle» (cf. chiffre I). En cas de contradictions, ce sont les «Cond. part. E-Post Print & Send» qui prévalent. Les CG «Login Centre clientèle» et toutes les autres CG sont publiées sur le site Internet www.poste.ch/cg.

2 Conditions de participation et d'utilisation

2.1 Généralités

L'inscription et l'utilisation du service «E-Post Print & Send» suppose que le client expéditeur dispose d'une adresse postale valable en Suisse, d'une adresse e-mail ainsi que d'un accès à Internet avec un navigateur Internet courant.

2.2 Inscription

Pour pouvoir profiter du service «E-Post Print & Send», le client expéditeur doit s'inscrire aux services du «Login Centre clientèle» en tant que client commercial et s'inscrire aussi à l'utilisation du service «E-Post Print & Send».

Une fois l'enregistrement effectué, la Poste envoie un message par e-mail au client expéditeur.

La Poste est libre de refuser les demandes d'inscription sans indication de motifs.

3 Description de la prestation

3.1 «E-Post Print & Send»

«E-Post Print & Send» est une des nombreuses possibilités offertes pour expédier des envois par voie électronique et convient à un volume quotidien réduit à moyen.

3.2 Client expéditeur

Est considérée comme client expéditeur toute personne physique ou morale qui fait transmettre un envoi (ci-après: «envoi») à un tiers par l'intermédiaire du service «E-Post Print & Send».

3.3 Client expéditeur et destinataire

Est considéré comme client destinataire tout groupe de clients inscrits à «E-Post Office» via «Login Centre clientèle». Les clients destinataires peuvent décider des canaux par l'intermédiaire desquels ils souhaitent recevoir les envois expédiés via le service «E-Post Print & Send»:

- de manière physique sous forme d'une «lettre»;
- de manière électronique à partir du portail «E-Post Office» («distribution portail», «électronique»).

De plus amples informations sur «E-Post Office» sont disponibles sur le site Internet www.poste.ch/epostoffice.

Sont considérées comme destinataires toutes les personnes qui ne sont pas inscrites à «E-Post Office».

3.4 Préparation de l'envoi et octroi de licence

La transmission électronique des envois à la Poste a lieu par l'intermédiaire d'un logiciel que le client expéditeur doit au préalable avoir installé sur l'ordinateur de son poste de travail. Le logiciel agit comme un pilote d'imprimante et est mis à disposition par la Poste dans les conditions suivantes:

La Poste octroie au client expéditeur une licence non exclusive, non transmissible et à tout moment résiliable sans délai portant sur l'utilisation du logiciel exclusivement dans le cadre du présent objet contractuel et pour l'accès aux services dans le respect des conditions de participation.

La publication de nouvelles versions de ce logiciel est communiquée par intervalles réguliers. Les anciennes versions peuvent être supprimées du service «E-Post Print & Send».

Si un composant de logiciel est proposé sous une licence à source ouverte, la Poste met la licence à la disposition du client expéditeur et les dispositions de la licence peuvent explicitement annuler certaines des dispositions de ces conditions générales. Dans les limites de la loi, le client expéditeur s'engage à ne pas dégrader, décompiler le service, encourager de telles procédures ni tenter de le faire.

3.5 Production d'envois physiques

Le client expéditeur peut choisir s'il souhaite faire télécharger ou produire et distribuer les envois qui ne sont pas transmis par voie électronique (cf. chiffre 3.3).

3.5.1 Production et distribution par la Poste

Les coûts relatifs à la production physique et à l'affranchissement sont publiés sur www.poste.ch/printandsend. De plus amples informations relatives à la production physique et aux horaires de production sont publiées dans le manuel de l'utilisateur qui est aussi disponible via le lien cité.

3.5.2 Production par le client expéditeur

Le fichier contenant les envois physiques est mis à la disposition du client expéditeur en téléchargement sur le portail des clients expéditeurs après un temps de traitement raisonnable.

3.6 Signature numérique

Sur mandat du client expéditeur, les envois pour lesquels le client destinataire a choisi le canal de réception «électronique» (cf. chiffre 3.3) peuvent être signés numériquement avec un certificat de la Poste après réception par la Poste. La signature numérique a pour unique objectif d'identifier tout changement apporté ultérieurement au fichier.

3.7 Fonction supplémentaire Contrôle d'adresses

Le client expéditeur peut en outre charger la Poste d'effectuer un contrôle payant de l'adresse du destinataire. Le service «Contrôle d'adresses» répond, en cas de contrôle réussi de l'adresse du client destinataire, par les statuts QSTAT 1 (personne trouvée) et QSTAT 3 (entreprise trouvée). En cas d'absence de concordance, le statut dans la réponse reste vide.

La Poste n'a aucune influence sur l'exhaustivité et la qualité des données de référence, car celles-ci dépendent de la participation des autorités et des particuliers. Elle exclut ainsi toute garantie quant à l'exhaustivité, à l'actualité et à l'exactitude des données de référence, notamment pour ce qui concerne la délivrabilité des envois aux adresses actualisées. La Poste n'évalue pas elle-même les adresses.

3.8 Garantie

- 3.8.1 La durée de fonctionnement du système «E-Post Print & Send» pour la transmission des données d'ordre est normalement la suivante: 7j/7, 24h/24. Toute transmission est exclue au cours des horaires de maintenance conformément au paragraphe suivant.
- 3.8.2 Les horaires de maintenance et de service sont publiés dans le manuel de l'utilisateur qui est disponible sur www.poste.ch/ printandsend.
- 3.8.3 La Poste ne garantit ni l'absence d'interruption de la disponibilité du système ni la disponibilité dans une étendue donnée ou à un moment donné.
- 3.8.4 La Poste ne garantit ni le succès de l'installation ni le fonctionnement du pilote d'impression sur les systèmes du client expéditeur.
- 3.8.5 Si l'expédition d'un envoi électronique s'avère impossible pour des raisons techniques ou en raison d'erreurs provoquées par les clients expéditeurs, l'envoi est alors expédié de manière physique sous la forme d'un envoi E-Reprint. Les envois E-Reprint sont produits par la Poste. Les frais de production et de port de ces envois sont à la charge de la Poste.

3.9 Assistance

L'accès aux prestations d'assistance de la Poste est décrit dans le manuel de l'utilisateur qui est publié sur www.poste.ch/printandsend.

3.10 Droits d'accès nécessaires à l'utilisation du service «E-Post Print & Send»

Le client expéditeur doit autoriser ses collaborateurs qui souhaitent utiliser le service «E-Post Print & Send» et leur octroyer des droits d'accès à l'échelon du collaborateur sur «E-Post Print & Send». Les modalités sont précisées dans les CG «Login Centre clientèle».

3.11 Informations complémentaires

De plus amples informations sur «E-Post Print & Send» sont disponibles sur le site Internet www.poste.ch/printandsend.



4 Obligations du client expéditeur

4.1 Dispositions générales

Le client expéditeur est tenu de ne violer aucune obligation contractuelle ou légale dans le cadre de l'utilisation du service «E-Post Print & Send» et de respecter les devoirs découlant notamment du chiffre III des CG «Login Centre clientèle».

4.2 Exigences à l'égard des documents

Le client expéditeur s'engage de plus à fournir ses données conformément aux indications de la Poste. Les spécifications sont publiées dans le manuel de l'utilisateur «E-Post Print & Send» sur www.poste.ch/printandsend.

4.3 Contrôle des adresses

Si le client expéditeur utilise la fonction supplémentaire payante Contrôle d'adresses, les dispositions suivantes s'appliquent en outre: Les adresses des destinataires devraient être complètes. Le prérequis pour l'examen est en effet la communication d'une adresse de particulier ou d'entreprise complète (nom et prénom ou nom de l'entreprise, rue, numéro de bâtiment, NPA et lieu) se situant dans la zone de tolérance admissible.

La mise à disposition, la vente ou la fourniture d'un accès, quel qu'il soit, aux résultats du contrôle d'adresses à d'autres tiers sont expressément interdits. Sont notamment considérés comme des tiers la maison mère, les sociétés partenaires, les filiales et les sociétés affiliées ainsi que les entreprises de l'expéditeur liées au groupe de manière générale.

5 Rémunération et modalités de paiement

5.1 Rémunération

L'expédition d'envois via le service «E-Post Print & Send» est payante pour le client expéditeur. L'offre et les prestations complémentaires facultatives ainsi que les frais y afférents sont publiés sur

www.poste.ch/printandsend.

5.2 Modalités de paiement

Les prestations payantes sont facturées au client expéditeur dans le cadre de la facturation mensuelle aux clients commerciaux.

6 Blocage de l'accès à «E-Post Print & Send»

La Poste peut à tout moment bloquer provisoirement ou définitivement l'accès du client expéditeur à «E-Post Print & Send» si des indices concrets indiquent que, dans le cadre de l'utilisation de son compte, le client expéditeur enfreint le droit en vigueur ou ses obligations énoncées dans les présentes conditions de participation et les CG «Login Centre clientèle». Le blocage et son éventuelle levée sont notifiés au client expéditeur par e-mail.

7 Durée et résiliation

Le contrat portant sur le service «E-Post Print & Send» est conclu à durée indéterminée. Le client expéditeur peut à tout moment le résilier avec effet immédiat. La Poste peut résilier le contrat sans indication de motifs, moyennant un préavis de 30 jours. La résiliation du service «E-Post Print & Send» n'entraîne pas automatiquement la résiliation du login (CG «Login Centre clientèle»).

8 Effet juridique du service «E-Post Print & Send»

La détermination des effets juridiques des messages électroniques envoyés par l'intermédiaire du service «E-Post Print & Send» dépend de la législation et de la pratique juridique des tribunaux. L'utilisation du service «E-Post Print & Send», notamment à des fins de préservation des délais, survient ainsi exclusivement aux risques et périls du client expéditeur.

S'agissant du respect des délais, il y a lieu de tenir compte du fait que des retards peuvent survenir en cas de transmission électronique. En cas de retards prolongés ou de non-distributions, l'élaboration d'un envoi E-Reprint est lancée conformément au chiffre 3.8.5.

Le client expéditeur prend acte que certaines déclarations (de volonté) doivent respecter certaines exigences d'ordre formel de par la loi, comme la forme écrite simple (signature manuelle). Le non-respect de l'exigence d'ordre formel entraîne la nullité juridique de la déclaration de volonté concernée.

9 Recours à des tiers

La Poste peut à tout moment recourir à des tiers pour l'exécution de ses prestations.

10 Protection des données, secret postal et secret des télécommunications; autorisations relatives à la conservation et à la transmission des données

Lors du traitement des données, la Poste et les tiers auxquels elle a recours pour l'exécution de ses prestations se conforment à la loi fédérale sur la protection des données ainsi qu'au secret postal et au secret des télécommunications en vigueur en Suisse. La Poste exploite exclusivement le service «E-Post Print & Send» depuis des centres informatiques situés en Suisse.

11 Responsabilité

La responsabilité de la Poste pour tout dommage dû à une négligence minime ou moyenne est exclue dans le cadre des autorisations légales. La Poste ne saurait pas non plus être responsable des dommages causés par des auxiliaires qu'elle a engagés dans la mesure où ces derniers ont eu lieu en raison d'une négligence minime ou moyenne.

Les restrictions de responsabilité de la Poste indiquées plus haut ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et à la santé ni en cas de dispositions légales impératives.

12 Modification des conditions de participation

La Poste peut modifier les conditions de participation au service «E-Post Print & Send» à tout moment. Les modifications sont communiquées au client par écrit ou par tout autre moyen approprié. Elles sont réputées acceptées si le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai d'un mois. Toute contestation vaudra résiliation ordinaire du contrat.

13 Clause de sauvegarde

Si certaines dispositions des présentes devaient s'avérer invalides ou illicites, la validité du présent contrat dans son ensemble n'en serait pas affectée. Dans ce cas, la disposition nulle sera remplacée par une autre disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique poursuivi, sous réserve qu'elle soit conforme aux dispositions en matière de protection du consommateur.

14 Droit applicable et for judiciaire

Le droit suisse est applicable à titre exclusif; l'application de la Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est exclue. Le for exclusif est Berne (Suisse). Demeurent réservées d'éventuelles dispositions contraignantes contraires du droit suisse.

15 Forme de publication

Les «Cond. part. E-Post Print & Send» en vigueur constituant des éléments contractuels peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande, la Poste peut fournir une version papier des Cond. part. Le client prend acte du fait que seules les Cond. part. publiées sous forme électronique font foi. La version papier des Cond. part. n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

© Poste CH SA, janvier 2020

